

FORMATIONS A L'ENCADREMENT

Diplôme d'Etat de niveau 7

C.A.F.D.E.S.

« Certificat d'Aptitude aux Fonctions
de Directeur d'Etablissement
ou de Service d'Intervention Sociale »

Prochain cycle 2023-2025

Public

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II,
- ou être titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures,
- ou être titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale,
- ou être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Diplôme d'Etat de niveau 7

D.E.I.S.

« Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale »

Prochain cycle 2023-2026

Public

Les candidats doivent être :

- salariés du secteur social ou médico-social ou demandeur d'emploi
 - et titulaires d'un diplôme de niveau I ou d'un diplôme de niveau II du champ social ou médico-social,
 - ou titulaires d'un diplôme de niveau III du champ social ou médico-social ou paramédical et condition d'expérience,
- ou personnels de la PJJ et de l'administration pénitentiaire et conditions d'expérience,
souhaitant exercer une fonction de chef de projet, chargé de mission, chargé d'études, adjoint de direction, etc...

Diplôme d'Etat de niveau 6

C.A.F.E.R.U.I.S.

« Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Encadrement et de Responsable d'Unité
d'Intervention Sociale »

Prochain cycle 2023-2025

Public

Être titulaire :

- d'un diplôme de travail social au moins de niveau III,
- ou d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II,
- ou d'un diplôme d'auxiliaire médical de niveau III et justifier de deux ans d'expérience professionnelle,
- ou d'un diplôme correspondant à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au niveau III et justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire,
- ou d'un diplôme de niveau IV du travail social et justifiant de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

**INSCRIPTIONS EN LIGNE
SUR NOTRE SITE INTERNET**

www.irtsreunion.fr

**JUSQU'AU MARDI
15 FEVRIER 2022 INCLUS**

Pour tous renseignements, nous vous invitons
à nous contacter au 0262 92 97 77
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.